

tous nos marchés leur sont déjà tout grands ouverts. Il est convaincu que si la question était franchement soumise au peuple, il n'y aurait pas vingt rapports en faveur du libre-échange.

Plusieurs orateurs prirent la parole après M. Jones, entre autres l'Hon. John Young, MM. Blanchet et Richard, et finalement la Chambre s'ajourna sans rien décider.

La question que M. Jones a traité dans son discours n'est pas inconnue de nos lecteurs. Ce monsieur ne faisait que réitérer cette année la proposition faite l'année dernière, proposition qui fut acceptée. Malheureusement le comité fut nommé trop tard et la Session se terminait lorsqu'il présenta son rapport. D'ailleurs, le comité était composé en majeure partie de libre-échangistes dont les utopies prévalurent. Nous disons utopies, car les principes sur lesquels reposent leur théories, supposent un état de chose impossible. Les économistes anglais furent les premiers à prôner le libre-échangisme; mais chez eux, la théorie du libre-échange n'est jamais sortie du domaine purement spéculatif. La frivolité française seule voulut la mettre en pratique, et par malheur nous avons en Canada quelques esprits superficiels prêts à jeter dans la balance du libre-échange, l'avenir commercial et agricole de leur pays.

L'agriculture est la base de la prospérité des Etats. Quand elle est prospère, toutes les branches d'industrie deviennent florissantes. De nombreuses manufactures s'élèvent pour utiliser les produits de la terre. Les fortunes individuelles augmentent, le travail est abondant, la consommation considérable, et comme conséquence rigoureuse, le coffre public s'emplit.

Si elle souffre, au contraire, tout souffre; les fortunes individuelles aussi bien que la fortune publique diminuent dans une énorme proportion, et il arrive un moment où la misère force les peuples à s'expatrier. Qui nous dit que l'émigration actuelle des Canadiens vers les Etats-Unis n'est pas la conséquence de la politique libre-échangiste suivie par les derniers ministères?

L'agriculture est actuellement dans un état de gêne qui menace de devenir encore plus inquiétant. Il faut que cette gêne soit connue de ceux qui ont en mains les destinées du pays. La nomination d'un comité des intérêts agricoles, chargé de faire une enquête sur les besoins de l'agriculture, serait un bon moyen de connaître les vœux des cultivateurs. Ce comité devrait s'en tenir à enregistrer les besoins du pays tels qu'énoncés par les cultivateurs eux-mêmes, — à les condenser et à en tirer les conclusions appropriées. Les opinions protectionnistes ou libre-échangistes des membres du comité ne devraient pas prévaloir sur les besoins des cultivateurs qui sont les plus intéressés.

Nous espérons que la Chambre nommera bientôt ce comité, et qu'elle en choisira les membres parmi les hommes dont les intérêts sont dans les entreprises agricoles.

— Le 8 courant, sur la demande de Sir John A. MacDonald, il fut nommé un comité spécial de cinq membres, chargés de faire une enquête au sujet de certaines accusations concernant la charte accordée à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique. Cette demande de Sir John A. MacDonald a été provoquée par l'incident Huntingdon. Le député de Shefford avait lancé contre le Gouvernement des accusations graves, entachant l'honneur des ministres, et avait présenté à cet effet une motion que le Gouvernement regarda comme une motion de non-confiance. Tous les conservateurs votèrent en masse contre cette motion, et donnèrent une majorité de 31 voix au ministère. Cependant l'opinion publique et les amis du Gouvernement eux-mêmes deman-

daient anxieusement des explications au sujet des allégations de M. Huntingdon. C'est pour calmer cette anxiété que Sir John A. MacDonald a demandé la nomination d'un comité spécial.

Après quelques remarques faites par MM. Mackenzie et Dorion, le comité fut nommé. Les membres élus sont MM. Blanchet, Blake, Dorion, MacDonald (Pistou), et Hillyard Cameron.

Quelque temps après la conclusion du débat, la Chambre reçut le rapport du Comité des subsides et approuva les items concernant le service civile.

Il y eut alors une longue discussion sur l'administration de la Justice dans la Puissance. L'Hon. M. Dorion se montra particulièrement sévère contre les Juges de la Province de Québec et demanda qu'une enquête minutieuse fut faite contre eux. Il dit que le grand nombre d'appels au Conseil Privé montre que le peuple n'a pas confiance dans les juges.

Sir John A. MacDonald répond que le mémoire venant de Montréal et qui traite de ce sujet, constate que les salaires des Juges ne sont pas assez élevés et recommande de les augmenter; or, puisque l'on demande une augmentation de salaire, c'est que l'action des juges est satisfaisante. En outre, le Ministre de la Justice de la Puissance ne possède aucun moyen de s'assurer de la bonne administration de la Justice. Ce devoir incombe aux procureurs-généraux des provinces, qui doivent mieux connaître ce qui se passe dans leurs provinces respectives.

D'ailleurs, dit Sir John A. MacDonald, je n'aimerais pas à entreprendre aucune procédure contre les juges du Canada, si cela pouvait être évité; et je considère comme honorable pour nous, qu'il puisse être dit à l'étranger que nos juges restent en office toute leur vie. Je regretterais beaucoup de voir le Canada voisin d'un pays où les juges sont sujets à l'élection, démettre ses juges en vertu des pouvoirs donnés par la Constitution; car, une fois entré dans cette voie, l'on verrait bientôt la cabale demander et obtenir la démission d'un juge impopulaire, sous le plus futile prétexte. Quant à moi, j'aimerais mieux donner à un juge une pension de retraite, plutôt que de le voir déposer de ses fonctions par un acte de la Législature.

M. Dorion revient à la charge et attaque rudement tout le corps judiciaire. Il alla jusqu'à dire que les Juges de la Province de Québec ne valent pas même les salaires qu'ils reçoivent.

Il est vraiment pénible que quelques-uns de nos juges aient donné à l'Hon. M. Dorion un semblant de raison de les traiter d'une manière aussi méprisante; mais il est encore plus pénible d'entendre de telles paroles sortir de la bouche d'un représentant du peuple et cela en pleine chambre, à la face de toute la population. Ce mépris envers le corps judiciaire, parti de si haut, aura un immense écho par tout le pays; c'est un commencement de désorganisation et une fois entrés dans cette voie, Dieu seul sait quand les peuples s'arrêtent.

Le 9, les débats sur la question du vote au scrutin secret ajournés dans la séance du 3 courant, sont repris par M. Palmer de St. Jean N. B. Il dit que la Législation à ce sujet devrait être uniforme dans toute la Puissance. Qu'il est en faveur du vote au scrutin secret; mais qu'il le veut le plus parfait possible. Quoique le système de vote au scrutin secret suivi au Nouveau-Brunswick ne remplisse pas complètement l'objet que l'on avait en vue en l'adoptant, lequel était de faire cesser les émeutes, les intimidations et la corruption, il croit qu'avec l'enregistrement convenable des votes, le scrutin secret serait le meilleur système à adopter.